

La réunion de lancement (kick-off)

Les points essentiels

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Quelle est la phrase qui résume le mieux la place de la réunion de lancement dans le cycle de vie d'un projet ? (Une seule réponse)**
 - a. La réunion de lancement marque la transition entre la phase d'avant-projet et la phase de réalisation et de contrôle.
 - b. La réunion de lancement marque la transition entre la phase d'initialisation et la phase de réalisation et de contrôle.
 - c. La réunion de lancement marque la transition entre la phase d'initialisation et la phase de clôture.
 - d. La réunion de lancement marque la transition entre la phase d'avant-projet et la phase de clôture.
- 2. Vrai ou faux ? Le chef de projet n'a pas besoin d'envoyer les documents de référence avant la réunion de lancement.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 3. Compléter cette phrase.**

Dans la **préparation** de la réunion de lancement, il faut prévoir suffisamment de temps pour des **échanges**, à la fois pour faire **connaissance** et pour lever les **incompréhensions/malentendus**.
- 4. Quels sont les points essentiels à aborder en réunion de lancement ? (Plusieurs réponses possibles)**

- a. Les enjeux du projet
- b. Le rôle et les responsabilités de chaque membre de l'équipe
- c. La météo
- d. Les objectifs du projet

5. Vrai ou faux ? Il est important de réaliser un compte-rendu détaillé d'une réunion de lancement.

- a. Vrai
- b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.